

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 25 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DDEEES 250 Subvention complémentaire à la Commission administrative de la Bourse du travail.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2011 ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et la Commission administrative de la Bourse du travail, approuvée par le Conseil de Paris du 13, 14 et 15 décembre 2010, et signée le 8 février 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention complémentaire à la Commission administrative de la Bourse du travail ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention complémentaire d'un montant de 3.500 euros est attribuée à la Commission administrative de la Bourse du travail.

Article 2 : La dépense sera imputée à la mission 401, chapitre 65, nature 6574, rubrique 025, ligne VF55001 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.